EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEZAL Du 2 novembre 2021

Date de convocation : 27/10/2021 Date d'affichage : 27/10/2021

L'an deux mil vingt et un, le deux novembre à dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Guy CONNAN, Maire.

<u>Etaient présents</u>: CONNAN Guy – GELGON Dominique- HERVE Jean-Louis –

MEYER Carole – ANTOINE Gilbert - VIEL Jean-Michel - LE BAIL Brigitte – LE CHEVERT Joseph – LE RU Céline – LE GOAZIOU François – MOREAUX Sandrine - CARMIGNAC Yannick - BERTHO

Chantal – LE BRETON Christiane – DERRIENNIC Jean-Yves

Absent: Mme Sandrine MOREAUX

Mme Carole MEYER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- Maîtrise d'œuvre voirie pour le projet d'Intermarché et présentation par Mr RAOUL
- Maîtrise d'œuvre pour le terrain « kerambrun » en vue de la création du lotissement
- Création « budget lotissement »
- Ligne de trésorerie pour le lotissement
- Tarification pour les états des lieux de la salle polyvalente
- Convention Droit image Jean EVEN
- Convention territoriale globale avec la CAF
- Motion de soutien pour l'hôpital
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 02 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Maire ouvre la séance.

2021 11 02 01 OBJET: PROJET IMPLANTATION de l'INTERMARCHE sur la commune de PLOEZAL

Monsieur Anthony RAOUL, Directeur de l'Intermarché à PONTRIEUX, était présent au Conseil Municipal, pour présenter à l'assemblée son projet d'installation du nouveau magasin sur la commune de PLOEZAL.

Le nouveau magasin, serait implanté sur un terrain communal, situé à quelques mètres plus loin du magasin actuel. Des travaux de voirie seront nécessaires, afin de faciliter les arrivées et départs des clients, mais également des camions de livraisons.

Cette nouvelle implantation, Route de Pen Fantan, permettrait la construction d'un magasin plus grand, avec de meilleur accès, adapté aux normes environnementales.

Après échanges, et discussions Le Conseil Municipal à l'unanimité,

VALIDE Le projet implantation du nouvel Intermarché sur le terrain

de Pen Fantan,

AUTORISE Mr Le Maire ou son représentant à solliciter les devis pour

la maîtrise d'œuvre et les travaux de voirie nécessaires au bon fonctionnement du magasin (Sécurisation par un

« tourne à gauche »)

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture le 19/11/2021

2021_11_02_02_OBJET: TERRAIN KERAMBRUN: Maîtrise d'Œuvre

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise lors du conseil municipal du 02 septembre 2021, pour l'acquisition du terrain des Consorts KERAMBRUN (Parcelles A 76 et 66 – Pour une superficie totale de 4 058 M1)

Monsieur le Maire, précise que ce terrain a été acquis dans l'objectif de réaliser un lotissement communal, permettant l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune, Monsieur le Maire, présente l'esquisse du futur lotissement et le devis de maîtrise d'œuvre proposé par Mr RONAN AZE (A'DAO Urbanisme), pour la construction de 4 lots privatifs et de trois logements locatifs,

Après échanges, et discussions Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE Le devis d' A'DAO Urbanisme, pour un montant de 11 600

€ TTC

AUTORISE Mr Le Maire ou son représentant à signer le devis et tout

autre document relatif à ce dossier

2021_11_02_03_OBJET: TERRAIN KERAMBRUN: CREATION D'UN LOTISSEMENT

Monsieur le Maire, précise qu'auparavant le conseil municipal a accepté le devis de maîtrise d'œuvre pour la création du lotissement,

De ce fait, Monsieur le maire propose la création d'un nouveau budget annexe, le budget lotissement, Monsieur le maire précise que ce Budget sera assujetti à la TVA.

Après échanges, et discussions Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE La création d'un budget annexe pour la création d'un

nouvel lotissement sur le terrain des Consorts

KERAMBRUN,

AUTORISE Mr Le Maire ou son représentant à signer tous documents

relatifs à ce dossier

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture le 19/11/2021

2021_11_02_04_OBJET<u>: TARIF CASSE /PERTE VAISELLE - SALLE POLYVALENTE</u>

Monsieur le maire, propose de fixer les tarifs suivants, en cas de perte ou de casse de la vaisselle, lors de la location de la salle polyvalente

	TARIF
Assiettes plates, assiettes Creuses	2.60 €
Assiettes à desserts	2.00 €
Verres à vin 16 Cl, Verres à eau 23 Cl, flutes	1.80 €
Fourchettes, Cuillères à soupe	0.40 €
Couteaux	0.60 €
Petite cuillère	0.20 €
Cuillères pour le service, louches	2.50 €
Spatules à gâteaux	4.00 €
Soupières	14.00 €
Carafes	1.10 €
Plats ronds, Plats ovales	6.00 €
Grandes tasses, ramequins	0.80 €
Petites tasses, sous tasses	0.60 €
Corbeilles à pain	3.50 €
Plateaux	13.00 €

Après échanges, et discussions Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE La fixation des tarifs indiqué dans le tableau ci-dessus

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture le 09/12/2021

2021 11 02 05 OBJET: CONVENTION DROIT A L'IMAGE

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jean Even, décédé, est représenté par sa fille Dominique ; Cette dernière autorise la mairie à détenir la copie numérisée des films anciens lui appartenant et d'en permettre le visionnage dans le cadre des activités de la médiathèque.

Ces images ont été réalisées pendant l'après-guerre et la fin des années 1950, Monsieur le maire précise que la commune s'engage à financer la numérisation de ces films dans un but de conservation du patrimoine immatériel local et des connaissances de l'histoire de la commune, et s'engage à en interdire tout usage commerciale

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention,

Après échanges, et discussions Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE La convention annexée à la présente délibération
AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer la convention
S'ENGAGE Au financement des frais de numérisations des films de Mr

EVEN

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture le 19/11/2021

2021 11 02 06 OBJET: CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caisse d'Allocations Familiales, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

En lien avec les missions de la Caf, les champs d'intervention de la CTG portent sur les compétences détenues par Guingamp-Paimpol Agglomération. Les enjeux identifiés et partagés sont :

- L'accès aux droits et le développement des usages du numérique,
- La mise en place de services aux familles accessibles sur le territoire et adaptés,
- La citoyenneté et le cadre de vie.

La convention territoriale globale doit permettre :

- de fixer des priorités d'intervention ;
- de faciliter les arbitrages entre les partenaires ;
- de définir une programmation d'actions et des moyens à mettre en œuvre ;

- de remplacer les contrats enfance jeunesse en élargissant par la démarche CTG le territoire et les domaines de réflexion.

A compter de 2021, la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) est obligatoire pour Guingamp-Paimpol Agglomération. Toutes les communes sont également appelées à signer la CTG leurs permettant ainsi et en fonction de leurs services ou projets de bénéficier du soutien de la CAF.

Les contrats enfance jeunesse disparaissent de fait au 31/12/2021.

Les membres du conseil municipal sont appelés à :

- <u>Valider</u> la convention territoriale globale avec les services de la CAF pour la période 2021-2024
- <u>Autoriser</u> la signature de la convention et donner pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture le 19/11/2021

2021_11_02_07_OBJET : MOTION DE SOUTIEN

Mr le Maire tient à rappeler que la menace qui planait sur notre maternité en 2018 a été écartée grâce à la mobilisation de tous : personnels, population, syndicats et élus.

Mais cette menace revient aujourd'hui, plus inquiétante. L'ARS a missionné M. Rossetti pour proposer des scénarios de restructuration du GHT.

Rien n'est décidé... Mais la fermeture de la maternité et de la chirurgie est envisagée.

La promesse d'investissements pour un nouvel hôpital sur le site actuel ou en bordure de RN12 ne doit pas faire oublier l'essentiel : le maintien inconditionnel de tous les services que la population est en droit d'attendre d'un véritable hôpital public.

Or un hôpital dit « de proximité » mais dépourvu de maternité et de chirurgie ne serait plus en mesure de répondre aux besoins des usagers.

Ce scénario n'est tout simplement pas envisageable.

Il entraînerait le déclin de l'offre de soins globale sur l'agglomération.

Il entraînerait une perte d'emplois avec réaction en chaîne sur le maintien d'autres services publics déjà fragilisés, ainsi que sur l'activité globale et l'attractivité du territoire.

A l'heure où des familles font le choix de s'installer ici, où le nombre de naissances remonte, alors que l'INSEE prévoit 400 000 habitants de plus en Bretagne à l'horizon 2040, ce scénario de « restructuration » serait aberrant.

C'est pourquoi nous, élus de la commune de PLOEZAL, exprimons par cette motion notre engagement ferme et solennel pour le maintien des services de maternité et de chirurgie à l'hôpital de Guingamp.

SIGNATURES:

NOM et Prénoms	Fonction	Signature
CONNAN Guy	Maire	
HERVE Jean-Louis	Adjoint	
GELGON Dominique	Adjointe	
VIEL Jean Michel	Adjoint	
MEYER Carole	Adjointe	
ANTOINE Gilbert	Conseiller Municipal	
LE GOAZIOU François	Conseiller Municipal	
CARMIGNAC Yannick	Conseiller Municipal	
LE CHEVERT Joseph	Conseiller Municipal	
MOREAUX Sandrine	Conseillère Municipale	Absente
LE BAIL Brigitte	Conseillère Municipale	
LE RU Céline	Conseillère Municipale	
DERRIENNIC Jean -Yves	Conseiller Municipal	
BERTHO Chantal	Conseillère Municipale	
LE BRETON Christiane	Conseillère Municipale	